



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

Du lundi 23 septembre 2019

Salle de réunion CAS Melun

CR N° 105

PRESENTS MESSIEURS : CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, HAAS Daniel

PRESENTE MADAME :

ABSENTS EXCUSES MONSIEUR : LIAIGRE David, RONGEON Michaël

ABSENTS EXCUSES MADAME : MEROT Muguette

ORDRE DU JOUR :

- 1/ APPROBATION DU C.R. N° 104
- 2/ VIE DES SECTIONS
- 3/ POINT FINANCIER
- 4/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU C.R. N° 104

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé par le bureau.

2/ VIE DES SECTIONS

➤ Section FITNESS :

Démision du professeur qui a arrêté au 01/09/2019. La section ne fera plus appel au GEVA pour leur enseignant. Le Step y reste et donc il y aura toujours la cotisation à payer au GEVA. Le professeur du Fitness souhaitait qu'il y ait une rupture de contrat entraînant environ 500€ d'indemnité à charge pour le club. Cela est changé en démission sans incidence financière pour le COSEG et la section.

➤ Section PLONGEE :

La section doit toujours sa cotisation (108,00€) au COSEG, ce qui bloque le versement de la seconde partie de leur subvention (537,50€).

La section doit faire une réunion pour savoir si elle continue l'activité ou pas.

Cela ne concerne en rien les frais (625,00€) de la saison de septembre 2018 à juin 2019 pour le contrat d'utilisation de la piscine. Jean-Pierre va écrire cela à la section.

➤ Section SELF DEFENSE :

C'est OK, la section est opérationnelle.

➤ Section FOOTBALL :

Prévoir le bilan de clôture impérativement avant la fin de l'exercice 2019. Comme convenu, les 2 chèques non encaissés ont été réintégrés dans la trésorerie du club.

➤ Section STRECHING :

Un changement d'adresse a été adressé au club. Il est rappelé à toutes les sections que les changements dans les coordonnées ou la constitution d'un Bureau est à faire sur le site du COSEG à l'aide du formulaire adapté. Adresse du site <http://coseg77.free.fr/>

Cette mesure ne vise pas à apporter une quelconque contrainte mais à assurer la transmission de façon fiable et telle que souhaitée.

3/ POINT FINANCIER

Les soldes des comptes sont de :

- 12 900 € pour le Compte Courant
- 9 077 € pour le livret Bleu.

Compte tenu de la situation financière du club, la subvention demandée à la CMCAS sera de 10 000€ pour 2020.

➤ CONSEIL GENERAL 77 :

La subvention de 547 € sera validée par la commission du 27/09/2019 et donc versée seulement en octobre ou novembre (certains clubs dont la demande a été examinée en juin/juillet, ont déjà perçu leur subvention).

➤ CYCLO MELUN :

Financièrement, la section cyclo aurait besoin de cette subvention. Dans l'ignorance du montant alloué aux sections, une demande d'avance de 150,00 € est faite auprès du trésorier du club.

➤ YOGA :

Suite une question de la section concernant l'absence d'une adhérente pendant 6 mois pour maladie et qui souhaite un dédommagement, le Bureau du COSEG confirme qu'un remboursement partiel/total ou autre ne regarde que la section. De plus, il ne doit concerner que la cotisation "section et pas la minime cotisation du COSEG. Charge à la section de faire le geste qu'elle souhaite.

4/ QUESTIONS DIVERSES

Pour terminer les audits financiers des sections, les dates retenues sont :

- Jeudi 14 novembre matin pour les sections des Rds aux Renardières.
- Jeudi 21 novembre matin pour les sections de Melun à Melun.

La pénalité qui sera appliquée aux sections qui n'auront pas été auditées sera la suppression totale de subvention en 2020.

Prochaine réunion 28 novembre 2019 à 18h30.

LE SECRETAIRE de séance
HAAS Daniel

LE PRESIDENT
CLEQUIN Jean-Pierre